

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS POUR LA COMMISSION DE COOPÉRATION VENDÉE TRI – TRIVALIS

Grand Lieu Communauté a signé une première convention d'entente intercommunale avec TRIVALIS, le 29 juin 2017. Celle-ci a été renouvelée le 10 décembre 2024, par vote du Conseil communautaire.

Cette nouvelle convention permet d'assurer la coopération entre les parties afin notamment que les emballages ménagers et assimilés collectés sur les territoires de Pornic aggro Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, Grand Lieu Communauté et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique puissent être triés au sein du centre de tri nommé Vendée Tri, et que Trivalis puisse avoir accès aux installations de Pornic aggro Pays de Retz, de la Communauté de communes Sud Estuaire, de Grand Lieu Communauté et de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique. De manière générale, les Parties s'engagent à, en cas de nécessité, se prêter assistance dans le cadre de leur obligation légale de traitement des déchets.

Dans le cadre de cette convention, une commission intercommunale a été créée, regroupant des représentants de Pornic Aggro Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes de Grand Lieu et TRIVALIS.

L'article 4-2-1 de cette nouvelle convention indique que les intercommunalités membres sont invitées à désigner 2 représentants. À la suite de sa signature, il convient à Grand Lieu Communauté de nommer deux nouveaux représentants.

Sur proposition du Conseil d'exploitation Déchets de Grand Lieu Communauté et pour la fin du mandat 2020-2026, 2 représentants sont proposés à la désignation. Il s'agit de :

- Monsieur Bernard COUDRIAU
- Madame Brigitte BOUCHEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU la délibération DE240-C101224 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2024 relative à la Convention de coopération avec TRIVALIS ;

VU l'article 4-2-1 de la convention de coopération signée en date du 11 février 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation auprès de la commission de coopération de VENDÉE TRI, des représentants suivants :
 - Monsieur Bernard COUDRIAU
 - Madame Brigitte BOUCHEZ
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE044- C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à la Chevrolière, le 25 mars 2025
Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 31
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte financier unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par l'ordonnateur, Grand Lieu Communauté et le compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Par une délibération du 17 mai 2022, le conseil communautaire a approuvé l'expérimentation du compte financier unique par Grand Lieu Communauté à compter de l'exercice 2023. La candidature de Grand Lieu Communauté ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes, depuis 2024 pour l'exercice comptable 2023, Grand Lieu Communauté et le comptable public ont produit, le premier compte financier unique (CFU).

Le CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local.

Il est donné lecture aux membres du Conseil communautaire des résultats du compte financier unique 2024 du budget principal établi par le Président de Grand Lieu Communauté.

VU le Code générale des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 28 septembre 2021, adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération du 17 mai 2022, portant sur l'expérimentation du compte financier unique par Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU 2024 du budget principal ;

Le Président de Grand Lieu Communauté ayant quitté la salle, la présidence de la séance pour procéder au vote du compte financier unique 2024 est confiée à M. Frédéric LAUNAY, Vice-président en charge des finances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité ;

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2024 du Budget principal

- **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2024, tels qu'ils ressortent du compte financier unique 2024 du budget principal à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	14 660 512.63 €	4 601 731.15 €	19 262 243.78 €
Recettes	16 079 704.25 €	2 840 362.60 €	18 920 066.85 €
Déficit de l'exercice		-1 761 368.55 €	-342 176.93 €
Excédent de l'exercice	1 419 191.62 €		
Résultat antérieur reporté	8 444 344.51 €	1 103 740.97 €	9 548 085.48 €
Déficit global de clôture		-657 627,58 €	
Excédent global de clôture	9 863 536.13€		9 548 085.48 €
Restes à réaliser Dépenses		-2 714 877.31 €	-2 714 877.31 €
Restes à réaliser Recettes		989 553.45 €	989 553.45 €
Déficit cumulé		-2 382 951.44 €	
Excédent cumulé	9 863 536.13 €		7 480 584.69 €

Acte n° : DE045-C250325

Publié sur le site internet le : 31/ 03 .25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 31
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le compte financier unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par l'ordonnateur, Grand Lieu Communauté et le compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Il est donné lecture aux membres du Conseil communautaire des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés par le Président de Grand Lieu Communauté.

VU le Code générale des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 28 septembre 2021, adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération du 17 mai 2022, portant sur l'expérimentation du compte financier unique par Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU 2024 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés ;

Le Président de Grand Lieu Communauté ayant quitté la salle, la présidence de la séance pour procéder au vote du compte financier unique 2024 est confiée à M. Frédéric LAUNAY, Vice-président en charge des finances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2024 du Budget annexe Déchets ménagers et assimilés
- **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2024, tels qu'ils ressortent du compte financier unique 2024 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	4 749 161.62 €	185 129.95 €	4 934 291.57 €
Recettes	5 043 923.09 €	204 433.82 €	5 248 356.91 €
Déficit de l'exercice			
Excédent de l'exercice	294 761.47 €	19 303.87 €	314 065.34 €
Résultat antérieur reporté	1 852 665.67 €	431 822.65 €	2 284 488.32 €
Déficit global de clôture			
Excédent global de clôture	2 147 427.14 €	451 126.52 €	2 598 553.66 €
Restes à réaliser dépenses		-129 750.23 €	-129 750.23 €
Restes à réaliser Recettes		/	/
Déficit cumulé		-	
Excédent cumulé	2 147 427.14 €	321 376.29 €	2 468 803.43 €

Acte n° : DE046-C250325

Publié sur le site internet le 31/03/25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025

Le Président,

Johann BOBLIN
 Boblin
 Date de signature : 27/03/2025
 Qualité : Président de Grand Lieu
 Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 31
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE

Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL

Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY

M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD

M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent

M. Xavier DOUAUD, absent

Signé électroniquement par : Johann BOBLIN
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Le compte financier unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par l'ordonnateur, Grand Lieu Communauté et le compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Il est donné lecture aux membres du Conseil communautaire des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe Equipements Aquatiques par le Président de Grand Lieu Communauté.

VU le Code générale des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 28 septembre 2021, adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération du 17 mai 2022, portant sur l'expérimentation du compte financier unique par Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU 2024 du budget annexe Equipements Aquatiques ;

Le Président de Grand Lieu Communauté ayant quitté la salle, la présidence de la séance pour procéder au vote du compte financier unique 2024 est confiée à M. Frédéric LAUNAY, Vice-président en charge des finances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du Budget annexe Equipements Aquatiques
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2024, tels qu'ils ressortent du compte financier unique 2024 du budget annexe Equipements Aquatiques à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	1 485 439.67 €	128 786.06 €	1 614 225.73 €
Recettes	1 485 439.67 €	128 786.06 €	1 614 225.73 €
Déficit de l'exercice			
Excédent de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Déficit global de clôture	/	/	/
Excédent global de clôture	/	/	/
Restes à réaliser dépenses		-238 611.50 €	-238 611.50 €
Restes à réaliser Recettes		/	/
Déficit cumulé		-238 611,50 €	-238 611,50 €
Excédent cumulé	/		

Acte n° : DE047-C250325

Publié sur le site internet le 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
 Le Président,

Johann BOBLIN

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 31
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le compte financier unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par l'ordonnateur, Grand Lieu Communauté et le compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Il est donné lecture aux membres du Conseil communautaire des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe Office de tourisme communautaire par le Président de Grand Lieu Communauté.

VU le Code générale des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 28 septembre 2021, adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération du 17 mai 2022, portant sur l'expérimentation du compte financier unique par Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU 2024 du budget annexe Office de tourisme communautaire ;

Le Président de Grand Lieu Communauté ayant quitté la salle, la présidence de la séance pour procéder au vote du compte financier unique 2024 est confiée à M. Frédéric LAUNAY, Vice-président en charge des finances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité ;

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2024 du Budget annexe Office de tourisme communautaire
- **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2024, tels qu'ils ressortent du compte financier unique 2024 du budget annexe Office de tourisme communautaire à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	436 633.64 €	130 066.94 €	566 800.58 €
Recettes	496 904.37 €	130 166.94 €	627 071.31 €
Déficit de l'exercice			
Excédent de l'exercice	60 270.73 €	0.00 €	60 270.73 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Déficit global de clôture			
Excédent global de clôture	60 270.73 €	0.00 €	60 270.73 €
Restes à réaliser Dépenses		-15 295.20 €	-15 295.20 €
Restes à réaliser Recettes		21 777.00 €	21 777.00 €
Déficit cumulé			
Excédent cumulé	60 270.73 €	6 481.80 €	66 752.53 €

Acte n° : DE048-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN
Signature électronique par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 31
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le compte financier unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par l'ordonnateur, Grand Lieu Communauté et le compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Il est donné lecture aux membres du Conseil communautaire des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe Assainissement Collectif par le Président de Grand Lieu Communauté.

VU le Code générale des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 28 septembre 2021, adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération du 17 mai 2022, portant sur l'expérimentation du compte financier unique par Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU 2024 du budget annexe Assainissement Collectif ;

Le Président de Grand Lieu Communauté ayant quitté la salle, la présidence de la séance pour procéder au vote du compte financier unique 2024 est confiée à M. Frédéric LAUNAY, Vice-président en charge des finances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité ;

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2024 du Budget annexe Assainissement Collectif
- **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2024, tels qu'ils ressortent du compte financier unique 2024 du budget annexe Assainissement Collectif savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	1 596 114.04 €	3 785 953.13 €	5 382 067.17 €
Recettes	2 546 185.96 €	4 963 120.44 €	7 509 306.40 €
Déficit de l'exercice			
Excédent de l'exercice	950 071.92 €	1 177 167.31 €	1 397 854.76 €
Résultat antérieur reporté	1 365 975.36 €	-659 947.67 €	706 027.69 €
Déficit global de clôture			
Excédent global de clôture	2 316 047.28 €	517 219.64 €	2 833 266.92 €
Restes à réaliser dépenses		-1 438 388.65 €	-1 438 388.65 €
Restes à réaliser Recettes		920 024.38 €	920 024.38 €
Déficit cumulé		- 518 364.27 €	
Excédent cumulé	2 316 047.28 €		2 314 902.65 €

Acte n° : DE49-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN
Signature électronique par : Johann Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 31
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE SPANC

Le compte financier unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par l'ordonnateur, Grand Lieu Communauté et le compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Il est donné lecture aux membres du Conseil communautaire des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe SPANC par le Président de Grand Lieu Communauté.

VU le Code générale des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 28 septembre 2021, adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération du 17 mai 2022, portant sur l'expérimentation du compte financier unique par Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU 2024 du budget annexe SPANC ;

Le Président de Grand Lieu Communauté ayant quitté la salle, la présidence de la séance pour procéder au vote du compte financier unique 2024 est confiée à M. Frédéric LAUNAY, Vice-président en charge des finances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité ;

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2024 du Budget annexe SPANC
- **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2024, tels qu'ils ressortent du compte financier unique 2024 du budget annexe SPANC à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	219 504.60 €	0.00 €	219 504.60 €
Recettes	241 428.45 €	0.00 €	241 428.45 €
Déficit de l'exercice			
Excédent de l'exercice	21 923.85 €	0.00 €	21 923.85 €
Résultat antérieur reporté	332 099.64 €	9 328.02 €	341 427.66 €
Déficit global de clôture			
Excédent global de clôture	354 023.49 €	9 328.02 €	363 351.51 €
Restes à réaliser dépenses		/	/
Restes à réaliser Recettes		/	/
Déficit cumulé			
Excédent cumulé	354 023.49 €	9 328.02 €	363 351.51 €

Acte n° : DE050-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
 Le Président,

Johann BOBLIN

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 00127 – 244 400 438

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le Conseil du 25/03/2025
ID : 044-244400438-20250325-DE050_C250325-DE



Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 31
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES

Le compte financier unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par l'ordonnateur, Grand Lieu Communauté et le compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Il est donné lecture aux membres du Conseil communautaire des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe parcs d'activités par le Président de Grand Lieu Communauté.

VU le Code générale des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 28 septembre 2021, adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération du 17 mai 2022, portant sur l'expérimentation du compte financier unique par Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU 2024 du budget annexe Parcs d'activités ;

Le Président de Grand Lieu Communauté ayant quitté la salle, la présidence de la séance pour procéder au vote du compte financier unique 2024 est confiée à M. Frédéric LAUNAY, Vice-président en charge des finances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2024 du Budget annexe Parcs d'activités
- **D'APPROUVER** les résultats de l'exercice 2024, tels qu'ils ressortent du compte financier unique 2024 du budget annexe Parcs d'activités à savoir :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	8 609 172.64 €	8 319 365.55 €	16 928 538.19 €
Recettes	8 721 663.48 €	7 608 280.08 €	16 329 943.56 €
Déficit de l'exercice		-711 085.47 €	-598 594.63 €
Excédent de l'exercice	112 490.84 €		
Résultat antérieur reporté	4 165 705.03 €	-4 744 280.08 €	-578 575.05 €
Déficit global de clôture		-5 455 365.55 €	-1 177 169.68 €
Excédent global de clôture	4 278 195.87 €		
Restes à réaliser dépenses		/	/
Restes à réaliser Recettes		/	/
Déficit cumulé		-5 455 365.55 €	-1 177 169.68 €
Excédent cumulé	4 278 195.87 €		

Acte n° : DE051-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Communautaire a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget principal, faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	14 660 512.63 €	4 601 731.15 €
Recettes	24 524 048.76 €	3 944 103.57 €
Déficit global de clôture		657 627.58 €
Excédent global de clôture	9 863 536.13 €	

L'état des restes à réaliser 2024 fait apparaître :

- En dépenses 2 714 877.31 €
- En recettes 989 553.45 €
- Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de - 1 725 323.86 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats 2024 au Budget primitif 2025, de la manière suivante :

- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

2 427 000.00 €	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
7 436 536.13 €	En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- Le déficit d'Investissement, comme suit :

657 627.58 €	En solde d'exécution déficitaire de la section d'Investissement (compte D 001)
---------------------	---

Acte n° : DE052-C260324

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
 Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann Boblin
 Date de signature : 27/03/2025
 Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Communautaire a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés, faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 749 161.62 €	185 129.95 €
Recettes	6 896 588.76 €	636 256.47 €
Déficit global de clôture		
Excédent global de clôture	2 147 427.14 €	451 126.52 €

L'état des restes à réaliser 2024 fait apparaître :

- En dépenses 129 750.23 €
- En recettes /
- Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de - 129 750.23 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **D'AFFECTER** les résultats 2024 au Budget primitif 2025, de la manière suivante :

- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

/	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
2 147 427.14 €	En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- L'excédent d'Investissement, comme suit :

451 126.52 €	En solde d'exécution excédentaire de la section d'Investissement (compte R 001)
---------------------	---

Acte n° : DE053-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
 Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann Boblin
 Date de signature : 27/03/2025
 Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Communautaire a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe Equipements Aquatiques, faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 485 439.67 €	128 786.06 €
Recettes	1 485 439.67 €	128 786.06 €
Déficit global de clôture	/	/
Excédent global de clôture	/	/

L'état des restes à réaliser 2024 fait apparaître :

- En dépenses 238 611.50 €
 - En recettes /
- Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de - 238 611.50 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **INDIQUE** que les résultats 2024 étant nuls, il n'y a pas de résultat à affecter au Budget primitif 2025, de la manière suivante :

Acte n° : D054-C250325

Publié sur le site internet le **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTAIRE**

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Communautaire a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe Office de tourisme communautaire, faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	436 633.64 €	130 166.94 €
Recettes	496 904.37 €	130 166.94 €
Déficit global de clôture		
Excédent global de clôture	60 270.73 €	0.00 €

L'état des restes à réaliser 2023 fait apparaître :

- En dépenses15 295.20 €
 - En recettes21 777.00 €
- Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de + 6 481.80 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats 2024 au Budget primitif 2025, de la manière suivante :

- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

/	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
60 270.73 €	En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- L'excédent d'Investissement, comme suit :

/	En solde d'exécution excédentaire de la section d'Investissement (compte R 001)
---	--

Acte n° : DE055-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Communautaire a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe Assainissement Collectif, faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 596 114.04 €	4 445 900.80 €
Recettes	3 912 161.32 €	4 963 120.44 €
Déficit global de clôture		
Excédent global de clôture	2 316 047,28 €	517 219.64 €

L'état des restes à réaliser 2024 fait apparaître :

- En dépenses 1 438 388.65 €
- En recettes 920 024.38 €
- Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de - 518 364.27 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats 2024 au Budget primitif 2025, de la manière suivante :

- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

2 000.00 €	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
2 314 047.28 €	En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- L'excédent d'Investissement, comme suit :

517 219.64 €	En solde d'exécution excédentaire de la section d'Investissement (compte R 001)
---------------------	---

Acte n° : DE056-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
 Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann Boblin
 Date de signature : 27/03/2025
 Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE SPANC

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Communautaire a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe SPANC, faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	219 504.60 €	0.00 €
Recettes	573 528.09 €	9 328.02 €
Déficit global de clôture		
Excédent global de clôture	354 023.49 €	9 328.02 €

Le budget annexe SPANC ne présente pas de restes à réaliser 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats 2024 au Budget primitif 2025, de la manière suivante :

- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

/	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
354 023.49 €	En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- L'excédent d'Investissement, comme suit :

9 328.02 €	En solde d'exécution excédentaire de la section d'Investissement (compte R 001)
-------------------	--

Acte n° : DE057-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

▸ De reporter le résultat d'Investissement de la manière suivante :

ZONES	Résultat de clôture 2024 (compte 001)	
	Excédent (R 001)	Déficit (D 001)
Parc de Tournebride 4		-1 771 744,98 €
Parc de Tournebride 5		-70 684,61 €
PA de la Fôret 6		-466 845,18 €
ZA des Fromentaux 2		-167 502,26 €
ZA du Bois Fleuri 2		-79 043,17 €
ZA de Pont James		-256 533,44 €
ZA de Pont James 2		-24 608,81 €
ZA de la Croix Danet 2		-126 107,37 €
ZA de la Boisselée		-8 026,00 €
ZA de St Paul - extension	10 147,02 €	
PA de la Bayonne		-2 116 710,27 €
ZA de la Raye	304 919,71 €	
ZA de la Brosse		-1 400,00 €
ZA de Viais - extension		-7 701,05 €
ZA de Viais - Sud		-337 229,22 €
ZA du Clos Papin		-710,00 €
ZA du Moulin de la Chaussée		-462 701,13 €
ZA de Grand Lieu	127 115,21 €	
TOTAUX	442 181,94 €	-5 897 547,49 €

Acte n° : DE058-C250325

Publié sur le site internet le : 31/03/25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
 Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
 Boblin
 Date de signature : 27/03/2025
 Qualité : Président de Grand Lieu
 Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES EN 2025

Conformément aux propositions faites lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025, il est proposé au Conseil communautaire de :

- Reconduire les taux appliqués en 2024, à savoir :
 - Le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) soit **0,750 %** ;
 - Le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) soit **2,65 %**.
 - Le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) soit **7.97 %**
- Augmenter le taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) de 23.99% à **25%**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 0 bis, 1407 et suivants, 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition suivants et de les fixer pour 2025 à :

	TAUX 2025
TFPB	0.750 %
TFNB	2.65 %
THRS	7.97 %

- **DE MODIFIER** le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la fixer à :

	TAUX 2025
CFE*	25.00 %

***dont utilisation du taux de CFE mis en réserve au cours des 3 dernières années : 1.01%**

- **DE METTRE** en réserve la totalité de la différence positive qui est constatée en 2025 entre le taux maximum de droit commun de CFE 2025 et le taux de CFE voté en 2025 par Grand Lieu Communauté.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acte n° : DE059-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert par les Communes à la Communauté de Communes de la compétence Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), Grand Lieu Communauté a institué la taxe correspondante par délibération du 13 février 2018. Il importe donc que Grand Lieu Communauté se prononce sur le produit attendu avant le 15 avril pour la fixation de son produit de l'année en cours.

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer le produit de la taxe GEMAPI 2025 à **400 000 €** pour l'année 2025.

VU l'article 1530 bis du Code Général des Impôts ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2018 instituant la taxe GEMAPI ;

CONSIDERANT l'évaluation du coût prévisionnel des charges liées à la GEMAPI ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ARRETER** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à **400 000 €** pour 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant

Acte n° : DE060_C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 février 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le projet du Budget Primitif 2025 du budget principal, établi selon la nomenclature M57, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 25 mars 2025, approuvant le CFU 2024 et l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du budget principal, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	23 787 710,00 €	23 787 710,00 €
- Propositions nouvelles 2025	23 787 710,00 €	16 351 173,87 €
- Résultats 2024		7 436 536,13 €
INVESTISSEMENT	11 351 844,00 €	15 027 764,00 €
- Propositions nouvelles 2025	7 979 339,11 €	14 038 210,55 €
- Restes à réaliser 2024	2 714 877,31 €	989 553,45 €
- Résultat 2024	657 627,58 €	
TOTAL	35 139 554,00 €	38 815 474,00 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5%
 - o Investissement : 7,5%

Acte n° : DE061-C250325

Publié sur le site internet le : 31/03/25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
 Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
 Boblin
 Date de signature : 27/03/2025
 Qualité : Président de Grand Lieu
 Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le projet du Budget Primitif 2025 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés, établi selon la nomenclature M4, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 25 mars 2025, approuvant le CFU 2024 et l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 412 443,00 €	7 412 443,00 €
- Propositions nouvelles 2025	7 412 443,00 €	5 265 015,86 €
- Résultats 2024		2 147 427,14 €
INVESTISSEMENT	982 485,00 €	3 006 944,00 €
- Propositions nouvelles 2025	852 734,77 €	2 555 817,48 €
- Restes à réaliser 2024	129 750,23 €	/
- Résultat 2024		451 126,52 €
TOTAL	8 394 928,00 €	10 419 387,00 €

Acte n° : DE062-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Le projet du Budget Primitif 2025 du budget annexe Equipements Aquatiques, établi selon la nomenclature M57, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 25 mars 2025, approuvant le CFU 2024 et l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du budget annexe Equipements Aquatiques, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
 FONCTIONNEMENT	1 611 628,00 €	1 611 628,00 €
- Propositions nouvelles 2025	1 611 628,00 €	1 611 628,00 €
- Résultats 2024	/	/
 INVESTISSEMENT	1 092 762,00 €	1 092 762,00 €
- Propositions nouvelles 2025	854 150,50 €	1 092 762,00 €
- Restes à réaliser 2024	238 611,50 €	/
- Résultat 2024	/	/
 TOTAL	2 704 390,00 €	2 704 390,00 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5%
 - Investissement : 7,5%

Acte n° : DE063-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 27/03/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le projet du Budget Primitif 2025 du budget annexe Office de tourisme communautaire, établi selon la nomenclature M57, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 25 mars 2025, approuvant le CFU 2024 et l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du budget annexe Office de tourisme communautaire, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	498 720,00 €	498 720,00 €
- Propositions nouvelles 2025	498 720,00 €	438 449,27 €
- Résultats 2024	/	60 270,73 €
INVESTISSEMENT	216 300,00 €	216 300,00 €
- Propositions nouvelles 2025	201 004,80 €	390 318,00 €
- Restes à réaliser 2024	15 295,20 €	21 777,00 €
- Résultat 2024	/	/
TOTAL	715 020,00 €	715 020,00 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5%
 - o Investissement : 7,5%

Acte n° : DE064-C250325

Publié sur le site internet le 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 27/03/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le projet du Budget Primitif 2025 du budget annexe Assainissement Collectif, établi selon la nomenclature M49, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 25 mars 2025, approuvant le CFU 2024 et l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du budget annexe Assainissement Collectif, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 018 461,00 €	5 018 461,00 €
– Propositions nouvelles 2025	5 018 461,00 €	2 704 413,72 €
– Résultats 2024		2 314 047,28 €
INVESTISSEMENT	6 561 529,00 €	6 859 954,00 €
– Propositions nouvelles 2025	5 123 140,35 €	5 422 709,98 €
– Restes à réaliser 2024	1 438 388,65 €	920 024,38 €
– Résultat 2024		517 219,64 €
TOTAL	11 579 990,00 €	11 878 415,00 €

Acte n° : DE065-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
 Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
 Boblin
 Date de signature : 27/03/2025
 Qualité : Président de Grand Lieu
 Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE SPANC

Le projet du Budget Primitif 2025 du budget annexe SPANC, établi selon la nomenclature M49, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 25 mars 2025, approuvant le CFU 2024 et l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du budget annexe SPANC, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	369 342,00 €	611 023,00 €
- Propositions nouvelles 2025	369 342,00 €	256 999,51 €
- Résultats 2024		354 023,49 €
INVESTISSEMENT	2 000,00 €	9 330,00 €
- Propositions nouvelles 2025	2 000,00 €	1,98 €
- Restes à réaliser 2024	/	/
- Résultat 2024		9 328,02 €
TOTAL	371 342,00 €	620 353,00 €

Acte n° : DE066-C250325

Publié sur le site internet le : 31/ 03 .25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
 Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
 Boblin
 Date de signature : 27/03/2025
 Qualité : Président de Grand Lieu
 Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES

Le projet du Budget Primitif 2025 du budget annexe Parcs d'Activités, établi selon la nomenclature M57, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 25 mars 2025, approuvant le CFU 2024 et l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du budget annexe Parcs d'Activités, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
 FONCTIONNEMENT	11 656 376,00 €	16 472 930,00 €
- Propositions nouvelles 2025	11 640 851,85 €	12 179 209,98 €
- Résultats 2024	15 524,15 €	4 293 720,02 €
 INVESTISSEMENT	17 689 594,00 €	18 160 442,00 €
- Propositions nouvelles 2025	11 792 046,51 €	17 718 260,06 €
- Restes à réaliser 2024	/	/
- Résultat 2024	5 897 547,49 €	442 181,94 €
 TOTAL	29 345 970,00 €	34 633 372,00 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5%
 - o Investissement : 7,5%

Acte n° : DE067-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2024

Conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté aux membres du Conseil communautaire le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles opérées au cours de l'exercice 2024.

En 2024, Grand Lieu Communauté a procédé à :

1 - L'ACQUISITION DE :**▪ Sur le budget principal**

16 640 m² de terrains pour l'aménagement du centre de compostage au Bignon, pour un montant total de 153 757.36 €.

▪ Sur le budget annexe « parcs d'activités »

179 925 m² de terrains pour l'extension ou l'aménagement des zones ou parcs d'activités du Moulin de la Chaussée à Saint Philbert de Grand Lieu, et des frais d'actes, pour un montant total de 462 931.77 €.

▪ Sur le budget annexe « Assainissement Collectif »

29 963 m² de terrains pour l'aménagement de la nouvelle Station d'épuration à La Chevrolière, pour un montant total de 62 026.00 €.

2 - LA CESSION DE :**▪ Sur le budget annexe « parcs d'activités »**

10 099 m² de terrains sur les zones ou parcs d'activités de Pont-James à Saint Colomban, de la Bayonne et de la Raye à Montbert, et de Saint Paul à Saint Lumine de Coutais, pour un montant total de 290 257.34 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières de Grand Lieu Communauté pour l'année 2024.

Acte n° : DE068-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) -
POUR L'OPERATION RELATIVE AU TRAVAUX DE L'AQUA 9
(AP-CP N° 001 BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES)**

Les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) sont encadrés par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être ordonnancées ou payées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation prévisionnelle des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année N.

Dans le cadre de l'opération de « **Travaux de la piscine l'AQUA 9 de Montbert** », Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'ouvrir pour l'exercice 2025, une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour cette opération d'un montant de **1 265 000 € TTC**.

Les dépenses seront autofinancées par Grand Lieu Communauté.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de l'opération relative à la « **Travaux de la piscine l'AQUA 9 de Montbert** », de la manière suivante :

	Montant total de l'Autorisation de programme (AP) en € HT	Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)	Crédit de Paiement 2027 (CP 2027)
BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES AP/CP n° 001 Travaux de réaménagement de l'AQUA 9 à Montbert	1 265 000,00 €	600 000,00 €	645 000,00 €	20 000,00 €

VU l'article R 2311-9 du Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT la nécessité de créer des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) n° 001 – Travaux de la piscine l'AQUA 9 de Montbert ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'une autorisation de programme pour l'opération n° 001 de « **Travaux de la piscine l'AQUA 9 de Montbert** » d'un montant total de **1 265 000 € TTC** et la répartition des crédits de paiement afférent à la présente opération telle qu'indiquée ci-dessus.
- **PRECISE** que les reports de Crédits de paiement (CP) se feront automatiquement sur les Crédits de paiement N+1

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les crédits de paiement (CP) sur cette autorisation de programme (AP) et à liquider les dépenses dans la limite des crédits de paiement susmentionnés

Acte n° : DE069_C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

**REVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) -
POUR L'OPERATION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE GRAND LIEU AU FINANCEMENT DU
LYCEE DE SAINT PHILBERT E GRAND LIEU (AP-CP N° 004)**

Par une délibération du 26 mars 2024, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), pour l'opération de « **participation au financement du Lycée de saint Philbert de Grand Lieu** », pour un montant de 2 500 000 € TTC, et répartie ainsi :

	Montant total de l'Autorisation de programme (AP)	Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)
AP/CP n° 004 Participation au financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu	2 500 000 €	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

Les dépenses seront autofinancées par Grand Lieu Communauté.

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe de l'Autorisation de programme de 300 000 €, en la portant de 2 500 000 € à **2 800 000 € TTC**. Les crédits de paiement se répartissent ainsi :

	Montant total de l'Autorisation de programme (AP)	Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)	Crédit de Paiement 2027 (CP 2027)
BUDGET PRINCIPAL AP/CP n° 004 Participation au financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu	2 800 000,00 €	500 000,00 €	1 300 000,00 €	700 000,00 €	300 000,00 €

VU l'article R 2311-9 du code général des impôts ;

VU la délibération du 16 mars 2024, approuvant la création de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n° 004 - Participation au financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu ;

Considérant la nécessité de réviser l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) n° 004 – Participation au financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réviser l'autorisation de programme pour l'opération n° 004 de « **participation au financement du Lycée de saint Philbert de Grand Lieu** », en portant le montant de l'autorisation de programme (AP) de 2 500 000 € à **2 800 000 € TTC** et en modifiant la répartition des crédits de paiement afférent à la présente opération telle qu'indiquée ci-dessus.
- **PRECISE** que les reports de Crédits de paiement (CP) se feront automatiquement sur les Crédits de paiement N+1

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les crédits de paiement (CP) sur cette autorisation de programme (AP) et à liquider les dépenses dans la limite des crédits de paiement susmentionnés

Acte n° : DE070-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 34

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent

M. Xavier DOUAUD, absent



**MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU
COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU POUR LE
FINANCEMENT DU LYCEE**

Par délibération en date du 1er février 2021, la ville de Saint Philbert de Grand Lieu a validé les études pré-opérationnelles pour la réalisation d'un nouvel équipement sportif pour répondre principalement aux besoins du futur lycée, sur une emprise foncière communale de 5 290 m².

Pour répondre aux besoins d'un lycée de 1 500 élèves à terme et tenir compte des besoins complémentaires des collèges avoisinants et de la vie associative communale, l'étude de programmation réalisée a permis d'aboutir à la définition d'un besoin maximal d'un équipement estimé à 4 330 m² environ, organisé autour de 2 grandes salles multisports, d'une salle de préparation physique et sportive, d'une salle polyvalente et d'un Hall d'accueil.

Le coût prévisionnel de l'opération était estimé à **8 727 100 € HT**

Par une délibération du 26 mars 2024, le conseil communautaire a approuvé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 2 500 000 € au profit de la Ville de Saint Philbert de Grand Lieu, au titre de la participation au financement du Lycée de saint Philbert.

Considérant que l'enveloppe actualisée des travaux de construction du futur équipement sportif est d'un montant de 10 601 053 € HT (avant démarrage du chantier), comprenant les travaux d'aménagement et de construction, la rémunération du maître d'œuvre, la rémunération d'assistance maîtrise d'ouvrage, la rémunération du bureau de contrôle, du SPS et de l'OPC, frais divers etc;

Le coût de l'opération est à ce jour porté de 8 727 100 € HT à un montant estimé à 10 601 053 € HT répartis comme suit :

Le coût de l'opération est estimé à ce jour à 10 601 053 € HT : honoraires	Montant HT	Montant TTC
Etudes de programmation	68 190,00 €	81 826,80 €
Maitrise d'œuvre	873 144,00 €	1 047 772,80 €
Maitrise d'œuvre OPC	61 640,00 €	73 968,00 €
Actualisation prix	33 186,00 €	39 823,20 €
Rémunération mandataire	262 600,00 €	315 120,00 €
SPS/Bureau de contrôles / études spécifiques	144 190,00 €	173 028,00 €
Frais divers	121 519,00 €	145 822,80 €
Travaux	Montant HT	Montant TTC
Equipement	8 716 584,00 €	10 459 900,80 €
Equipement sportifs intérieurs	320 000,00 €	384 000,00 €
TOTAL HT	10 601 053,00 €	12 721 262,40 €

Aussi, la ville de Saint Philbert de Grand Lieu a sollicité un fonds de concours auprès de Grand Lieu Communauté, porté de 2.500.000,00 € HT à 2.800 000,00 €, dont les versements ont été arrêtés par Autorisation de Programme / Crédits de paiement comme suit :

- € 2024 : 500 000 € (déjà versé)
- € 2025 : 1 300 000 €
- € 2026 : 700 000 €
- € 2027 : 300 000 €.

Le tableau de financement de l'opération est arrêté comme suit :

Financeurs	Montant subvention	Obtention	Pourcentage
Région des Pays de la Loire	2 130 000,00 €	Convention du 19 janvier 2023	20,09 %
Région des Pays de la Loire - CRTE	176 673,00 €		1,67 %
Grand Lieu Communauté	2 800 000,00 €	Fonds de concours	26,41 %
Autofinancement - à ce jour	5 494 380,00 €		51,83 %

La commune sollicite le fonds de concours total à hauteur de **2 800 000 €** avec les modalités de versement suivantes :

- ↔ 2024 : 500 000 € (déjà versé)
- ↔ 2025 : 1 300 000 €
- ↔ 2026 : 700 000 €
- ↔ 2027 : 300 000 €.

M. Stéphan BEAUGÉ, Mme Virginie MÉNARD, M. Emmanuel GUILLET, M. Frédéric SORET, Mme Stéphanie FREUCHET, M. Sébastien MICHAUD, Mme Valérie BAUDRY, représentants de la commune de Saint Philbert de Grand Lieu, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE197-C240924 du 24 septembre 2024 approuvant l'avenant n°1 à la Charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE077-C260324 du Conseil communautaire du 26 mars 2024 portant attribution d'un fonds de concours pour la commune de Saint Philbert de Grand Lieu à hauteur de 2 500 000 € au titre du financement du Lycée ;

CONSIDERANT l'enveloppe actualisée du projet de réalisation d'un nouvel équipement sportif pour les besoins du futur lycée ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE MODIFIER** l'enveloppe de fonds de concours attribuée à la Commune de Saint Philbert de Grand Lieu, au titre du financement du Lycée de Saint Philbert de Grand Lieu, en portant son montant de 2 500 000 € à **2 800 000 €.**
- **DE RAPPELLER** que 500 000 € ont déjà été versée en 2024 à la Commune au titre de cette enveloppe de fonds de concours ;
- **DE PRECISER** que par dérogation à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, et modifiée par l'avenant n° 1 du 24 septembre 2024, un acompte correspondant aux crédits de paiement ouverts annuellement sera versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Acte n° : DE071-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

Signature électronique par : Johann Boblin
Date de signature : 31/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU PROFIT DU
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE POUR 2025**

Par délibération du 15 novembre 2016, le Conseil de Grand Lieu Communauté a décidé la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Service OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE, et du budget annexe « OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE ».

Il est précisé que l'équilibre de la section de fonctionnement est pris en charge par le Budget principal :

- Au Budget annexe Office de tourisme communautaire : compte 7573622 – Subventions de fonctionnement Budget annexe/régies dotés de la personnalité morale ;
- Au Budget principal : compte 65736212 – Subvention de fonctionnement aux Budgets annexes et régies admin. dotés perso morale.

L'équilibre de la section d'investissement se fait quant à lui par le versement d'une subvention d'équipement, par le Budget Principal au profit du Budget annexe office de tourisme communautaire, permettant de couvrir le besoin de financement :

- Au budget annexe Office de tourisme communautaire : compte 1318 ;
- Au budget principal : compte 20415331 - Subvention des établissements administratif – Biens mobiliers, matériels et études ou 20415332 - Subvention des établissements administratif – Bâtiments et installations.

Par délibération du 10 décembre 2024 le Conseil communautaire a approuvé, préalablement au vote du budget 2025, le versement d'une avance sur la subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 50% du montant total versé en 2024 (406 812 €), soit 203 406 €.

Pour équilibrer ce budget annexe, il convient de délibérer sur le versement par le Budget principal au profit du Budget annexe « Office de tourisme communautaire » :

- D'une subvention de fonctionnement permettant de couvrir les charges liées au fonctionnement du service (charges de personnel et autres dépenses de fonctionnement, etc.), déduction faite des recettes de fonctionnement ;
- D'une subvention d'équipement permettant de couvrir les dépenses d'investissement (acquisitions de matériels, études et travaux), déduction faite des recettes d'investissement ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 15 novembre 2016 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Service OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE, et du budget annexe « OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE ».

VU la délibération du 10 décembre 2024 portant versement d'une avance sur la subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 50% du montant total versé en 2024 (406 812 €), soit 203 406 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant maximum de la subvention de fonctionnement 2025 à verser du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme Communautaire à **361 140 €** ;
- **FIXE** le montant maximum de la subvention d'équipement 2025 à verser du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme Communautaire à **142 123 €**.

- **AUTORISE** M. le Président et les vice-présidents à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Acte n° : DE072-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

PRISE EN CHARGE DU DEFICIT ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES POUR 2025

Par délibération du 16 octobre 2018, le Conseil communautaire a décidé la création à compter du 1^{er} janvier 2019, du Budget annexe Equipements Aquatiques, établi suivant la nomenclature M57, assujetti à la TVA.

Il est précisé que le déficit de la section de fonctionnement est pris en charge par le Budget principal :

- Au Budget annexe Equipements Aquatiques : compte 75822 – Prise en charge du déficit du BA à caractère administratif par le budget principal ;
- Au Budget principal : compte 65821 - Déficit des budgets annexe à caractère administratif.

L'équilibre de la section d'investissement se fait quant à lui par le versement d'une subvention d'équipement, par le Budget Principal au profit du Budget annexe Equipements Aquatiques, permettant de couvrir le besoin de financement :

- D'une part par le remboursement du capital de la dette :
 - o Au budget annexe Equipements Aquatiques : compte 1388 ;
 - o Au budget principal : compte 20415332 – Subvention des établissements administratif – Bâtiments et installations.
- D'autre part, la différence entre les dépenses et recettes de la section d'investissement
 - o Au budget annexe Equipements Aquatiques : compte 1318 ;
 - o Au budget principal : compte 20415331 - Subvention des établissements administratif – Biens mobiliers, matériels et études ou 20415332 - Subvention des établissements administratif – Bâtiments et installations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 octobre 2018, le Conseil communautaire a décidé la création à compter du 1^{er} janvier 2019, du Budget annexe Equipements Aquatiques, établi suivant la nomenclature M57, assujetti à la TVA ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** que le Budget principal prend en charge le déficit prévisionnel de 2025 du Budget annexe Equipements Aquatiques pour un montant maximum de **1 005 628 €** ;
- **DECIDE** que le Budget principal verse au profit du Budget annexe Equipements Aquatiques une subvention d'équipements en 2025 d'un montant maximum de **278 762 €** ;
- **AUTORISE** M. le Président et les vice-présidents à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Acte n° : DE073-C250325

Publié sur le site internet le : **31 03 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 36

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS

Grand Lieu Communauté attribue chaque année des subventions à plusieurs associations qui œuvrent dans ses domaines de compétence.

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'allouer les subventions proposées par la commission Finances et le Bureau Communautaire dans le cadre de l'enveloppe inscrite au budget primitif 2025, à savoir :

Bénéficiaires	Montant proposé par la commission Finances et le bureau
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aigrefeuille sur Maine (Montbert)	300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Colomban (St Colomban, La Limouzinière, Geneston)	800,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Philbert de Grand Lieu (La Chevrolière, St Lumine de C, St Philbert)	1 500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rezé (Pont-Saint-Martin)	300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vertou (Le Bignon)	300,00 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Logne & Retz	300,00 €
Association ABILIS	4 306,30 €
GRAND LIEU NATATION	3 000.00 €
Association PLOBO (Plongée Logne & Boulogne)	2 500.00 €
Association Initiative Loire Atlantique Sud - ILAS	7 912.00 €
Association pour le droit à l'activité économique (ADIE)	1 200.00 €
Association lePAD	3 750.00 €
Association Habitat des Jeunes - Pays de Grand Lieu, Machecoul & Logne	29 258.00 €
CLIC Vivre son Age	51 675,60 €
ADIL	5 962.00 €
Mission locale du Pays de Retz	27 947,52 €
Mission locale du Vignoble Nantais	15 209,10 €
ATDEC Mission locale de Nantes Métropole	10 990,48 €
COMITE 21 – GIEC-PL	2 500.00 €
Groupement d'intérêt public Maison des adolescents de Loire-Atlantique	13 349.53 €



Auto solidaire de Grand Lieu	1 621.00 €
Circuits de randonnée :	
Comité des fêtes – Saint Colomban	500.00 €
Les Marchipontains – Pont Saint Martin	500.00 €
Rand'ognon – Le Bignon	500.00 €
Les pieds du lac – La Chevrolière	500.00 €
Geneston Randonnée – Geneston	500.00 €
Chemin de randonnée Philbertins – St Philbert	500.00 €
TOTAL	187 681.53 €

Mme Karine PAVIZA, M. Yannick FÉTIVEAU, Mme Virginie MÉNARD et Mme Marie-France GOURAUD ne participent pas au vote puisqu'occupant des fonctions au sein de certaines associations concernées par l'attribution de subventions.

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

CONSIDERANT les demandes de subvention des associations reçues ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** un montant global de subventions à diverses associations de **187 681.53 €**, d'après la répartition ci-dessus présentée ;
- **D'APPROUVER** en conséquence la convention de partenariat pour la mise en valeur et l'entretien des chemins de randonnée avec les associations suivantes :
 - Comité des fêtes – Saint Colomban
 - Les Marchipontains – Pont Saint Martin
 - Rand'ognon – Le Bignon
 - Les pieds du Lac – La Chevrolière
 - Geneston Randonnée – Geneston
 - Chemin de randonnée Philbertins – St Philbert
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention à ILAS et l'ADIE, conditionnée à l'approbation définitive de la Région Pays de la Loire via la signature de la convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise entre la Région Pays de la Loire et Grand Lieu Communauté
- **D'APPROUVER** l'avenant n°18 à la convention d'adhésion à l'ATEDC Mission Locale de Nantes Métropole.
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL).



- **D'APPROUVER** la convention Fonds d'aide aux jeunes Vignoble Nantais avec le Département de Loire-Atlantique.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au Budget Primitif 2025 de Grand Lieu Communauté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer les conventions et avenants afférents.

Acte n° : DE074-C250325

Publié sur le site internet le : **31 / 03 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025,
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 27/03/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Grand Lieu Communauté attribue chaque année des subventions à plusieurs associations qui organisent des manifestations favorisant la promotion du territoire. Le subventionnement de ces manifestations d'intérêt communautaire est encadré par un règlement d'intervention approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021. L'enveloppe annuelle prévisionnelle est de 30 000 €.

Pour l'année 2025, 9 demandes de subventions ont été reçues. A l'analyse des demandes et en application des critères inscrits dans le règlement d'intervention, seules 5 demandes peuvent être retenues.

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'allouer les subventions proposées par la commission Finances et le Bureau Communautaire dans le cadre de l'enveloppe inscrite au budget primitif 2025, à savoir :

Bénéficiaires	Montant proposé par la commission Finances et le bureau
Société des historiens du Pays-de-Retz	1 000 €
Association des pêcheurs de Grand Lieu	6 000 €
Fédération de Loire Atlantique pour la pêche	3 000 €
Association Mégascène	10 000 €
Photo club de Pont-Saint-Martin	3 000 €
TOTAL	23 000 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

CONSIDERANT les demandes de subvention des associations reçues ;

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :
 - **1 000 €** à la **Société des Historiens du Pays de Retz** pour les activités d'animation culturelle proposées au cours de l'année 2025 ;
 - **6 000 €** à l'**association des Pêcheurs de Grand Lieu** pour l'organisation d'une fête des pêcheurs le 15 août 2025 ;



- **3 000 € à la Fédération de Loire Atlantique pour la pêche** pour l'organisation d'une fête de la pêche et de la chasse le 6 juillet 2025
 - **10 000 € à l'association Mégascène** pour l'organisation du festival les 27 et 28 juin 2025 ;
 - **3 000 € au Photo club de Pont-Saint-Martin** pour son festival photo 2025 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au Budget Primitif 2025 de Grand Lieu Communauté ;

Acte n° : DE075-C250325

Publié sur le site internet le : 31/03/25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025,
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR SALVAE À LA SUITE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Suite à la fermeture de l'abattoir de Challans en 2019, des éleveurs du Pays de Retz et ses alentours souhaitent trouver une solution d'abattage de proximité adaptée et dédiée à la vente directe et aux circuits courts locaux.

Le projet SALVAE, Solution d'abattage local et sur le Lieu de Vie des Animaux d'Élevage, porté par AALVIE est né de cette volonté. L'abattoir sera situé à Machecoul en zone d'activités à la Seiglerie (terrain CC Sud Retz Atlantique). Il permettra aux éleveurs Sud Loire – Nord Vendée de bénéficier de l'outil. Cela représente 2 200 fermes d'élevage. Un abattage à la ferme sera possible dans un périmètre d'action d'1h de route depuis le site de Machecoul. Cette offre permettra également de prendre en charge l'abattage d'urgence, une solution que les éleveurs ne retrouvent plus aujourd'hui.

Dans le modèle identifié, il y a une possibilité de financement public à hauteur de 80% des investissements. Ainsi, pour concrétiser ce projet, SALVAE s'est rapprochée de plusieurs acteurs publics (Région, Nantes Métropole, Départements de Loire-Atlantique et Vendée, ainsi que 18 EPCI concernés par le périmètre du projet), afin de solliciter des subventions d'investissement.

Grand Lieu Communauté envisage de participer au financement de l'équipement proposé compte tenu des intérêts communautaires de :

- Participer au maintien de l'élevage, des paysages, à travers un projet éthique (bien-être animal via un temps de transport moindre, des conditions d'accueil adaptés aux animaux et un projet à taille humaine)
- Apporter des solutions aux exploitants du territoire souhaitant utiliser cet outil (notamment avec l'abattage d'urgence)
- Favoriser les circuits courts et l'approvisionnement local (souhait de développer des débouchés pour la restauration collective mais tout reste à construire, avec la nécessité d'avoir des réponses groupées d'éleveurs aux marchés publics et des commandes publiques qui tiennent compte des spécificités de l'approvisionnement local en restauration collective)
- Proposer un outil local permettant de limiter le déplacement des éleveurs (avantage économique pour les éleveurs) et ainsi réduire l'emprunte carbone

Cette subvention pourra être versée, une fois que Grand Lieu Communauté et SALVAE auront signé une convention, affichant les objectifs du partenariat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le versement de la subvention d'équipement à SALVAE à hauteur de **64 000 €** à la suite de la signature de la convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE076-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



FONDS DE CONCOURS : FIXATION ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE DE FONDS DE CONCOURS 2025

Conformément à l'article L. 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le versement de fonds de concours n'est autorisé que dans le cas des EPCI à fiscalité propre.

Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement ;
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Le maître d'ouvrage doit aussi assurer une participation minimale au financement d'un projet d'investissement d'au moins 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques (fonds de concours compris) ;
- Le versement du fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire, et du ou des conseils municipaux concernés. La délibération doit comporter un plan de financement détaillé du coût de l'opération.

Par une délibération du 16 février 2021, le Conseil communautaire a approuvé la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la Communauté de Communes au profit des Communes. Il est rappelé les critères de répartition de l'enveloppe de Fonds de concours fixés dans le Pacte financier et fiscal 2020-2026 :

- Population DGF : **50%**
- Potentiel financier inversé : **50%**

Les données utilisées pour calculer cette répartition sont celles présentées dans les fiches DGF 2024 des communes.

Pour 2025, l'enveloppe de fonds de concours de 904 491 € se décompose ainsi :

- Enveloppe de400 000 €
- Taxe d'aménagement.....504 491 €

à répartir entre les 9 communes du territoire.

Pour la Commune du Bignon, une enveloppe exceptionnelle de 75 090 € vient s'ajouter à l'issue de la répartition des 904 491 €, soit 979 581 €.

VU l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 16 février 2021 fixant les règles d'attribution des fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes et fixant l'enveloppe de fonds de concours à 400 000 € par an à compter de 2021 ;

CONSIDERANT que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;

CONSIDERANT le Pacte financier et fiscal adopté par le Conseil communautaire le 16 février 2021 ;

CONSIDERANT la Charte fixant les conditions de mise en œuvre des fonds de concours versés par la Communauté de Communes au profit des Communes.

Le Conseil Communautaire, sur la base des éléments présentés, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** l'enveloppe de Fonds de concours 2025 à répartir à **979 581 €** ;
- **REPARTIT** l'enveloppe de Fonds de concours 2025 ainsi :

	FDC 2025
LE BIGNON	156 223 €
LA CHEVROLIERE	110 233 €
GENESTON	89 321 €
LA LIMOUZINIERE	79 742 €
MONTBERT	85 411 €
PONT ST MARTIN	120 501 €
SAINT COLOMBAN	96 924 €
SAINT LUMINE DE COUTAIS	87 831 €
SAINT PHILBERT DE GD LIEU	153 395 €
TOTAL	979 581 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte n° : DE077-C250325

Publié sur le site internet le : **31/03/25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 33

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

La commune de pont Saint Martin sollicite le Fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour les **travaux de construction d'un pôle enfance/jeunesse**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Coût des Travaux	4 075 000, 00 €	Fonds de concours – Grand Lieu Communauté	506 229,00 €	12.42%
		Europe (LEADER)	75 000,00 €	1,84%
		Autre CAF	150 000,00 €	3,68%
		Région	127 215,00 €	3.12%
		DETR	150 000 €	3,68%
		DSIL	150 000 €	3,68%
		Autofinancement	2 916 556, 00 €	71,58%
Total	4 075 000, 00 €	Total	4 075 000,00 €	100%

M. Yannick FÉTIVEAU, Mme Martine CHABIRAND, M. Christophe LEGLAND, Mme Bernadette GRATON, M. Christian CHIRON, Mme Marie-Anne DAVID, représentants de la commune de Pont Saint Martin, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE091-C260324 du Conseil communautaire du 26 mars 2024 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2024 ;

VU la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, soit l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la communauté de communes au profit des communes ;

CONSIDERANT le projet de reconstruction du restaurant scolaire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

DE VERSER un fonds de concours de **506 229 €** au profit de la Commune de Geneston pour son projet de **travaux de construction d'un pôle enfance/jeunesse** ;

- **DE PRECISER** que conformément à l'avenant de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;



- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Acte n° : DE078-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

CESSION DE TERRAIN BÂTI SUR LE PARC D'ACTIVITES DE LA BAYONNE – MONTBERT

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités de la Bayonne à Montbert en 2018, Grand Lieu Communauté a fait déconstruire des bâtiments de l'ancien site du Centre Hospitalisé Spécialisé, à l'exception de 2 bâtiments administratifs et 2 garages qui ont été conservés.

Une société ayant une activité de commerce d'articles animaliers souhaite acquérir un terrain sur le Parc d'activités de La Bayonne pour y construire un bâtiment d'activités d'une superficie d'environ 3 300 m².

Après échanges sur le projet avec la société pressentie, il a été proposé une emprise foncière d'environ 6 390 m² sur la parcelle cadastrée ZI n°152 supportant un bâtiment vétuste de plain-pied, construit au début des années 70 d'une superficie de 173 m².

La société pressentie envisage son projet de construction en conservant et requalifiant le garage existant et en le transformant pour y aménager des bureaux sur 2 niveaux.

Les services de France Domaine ont émis un avis sur ce projet de cession.

Il est proposé de fixer le prix de vente de ce terrain bâti dans les mêmes conditions que les terrains nus à bâtir, conformément à l'avis de France Domaine en date du 18 février 2025, à savoir :

- ⇒ 55 € HT le m² pour les terrains de 5 000 à 9 999 m² à vocation d'artisanat, industrie, entrepôt, logistique... (prix de base à 50 € HT le m² majoré de 10 %)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la doctrine fiscale détaillée dans le Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts ;

VU l'avis de France Domaine en date du 18 février 2025 référencé sous le numéro 2024-44102-91428 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 16 mai 2023 fixant les prix de vente des terrains sur le Parc d'Activités de La Bayonne à Montbert ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de la cession de la parcelle cadastrée ZI n° 152 pour partie d'une contenance d'environ 6 390 m² au futur acquéreur ;
- **FIXE** le prix de cession de cette parcelle à 55 € HT le m²
- **PRECISE** que les ventes sont soumises à la TVA. La TVA sera calculée sur la marge ou sur le prix total en fonction de l'origine et des caractéristiques de la parcelle à céder. En conséquence de quoi, la cession de ce terrain fera l'objet d'un examen particulier pour définir les bases d'imposition. Les bases d'imposition et les taux de TVA applicables seront ceux en vigueur à la date de cession.

- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer les actes notariés à intervenir dans le cadre de la cession de ce terrain ainsi que les pièces s'y rapportant.

Acte n° : DE079-C250325

Publié sur le site internet le : **31_03_25**

Fait à La Chevrolière, le 25 mars 2025,

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



PRIX DE VENTE SUR LE PARC D'ACTIVITES DE VIAIS – PONT SAINT MARTIN

Le Parc d'Activités de Viais sur la commune de Pont Saint Martin dispose d'une dernière parcelle cadastrée ZA n° 405 d'une superficie de 2 241 m² disponible à la commercialisation suite à l'abandon d'un projet d'implantation d'une entreprise.

Une société ayant une activité à vocation tertiaire s'est manifestée auprès de Grand Lieu Communauté et souhaite acquérir ce dernier terrain pour y développer son activité.

Le prix de cession de ce terrain avait été fixé en juillet 2022 à 30 € HT le m². Les prix de cession des terrains sur l'ensemble des parcs d'activités en cours de commercialisation ayant été révisés en mai 2023 dans un contexte de rareté du foncier et de Zéro Artificialisation Nette, il est cohérent de faire évoluer ce prix de cession.

Les services de France Domaine ont émis un avis sur ce projet de cession d'un terrain à vocation tertiaire.

Le Parc d'Activités de Viais étant qualifié comme étant un parc d'activités majeur du territoire comme le sont ceux de La Forêt au Bignon, Tournebride à La Chevrolière, La Bayonne à Montbert et Grand Lieu à Saint Philbert de Grand Lieu, il est proposé d'appliquer un nouveau prix de cession en cohérence avec ces parcs d'activités et dans les mêmes conditions à savoir, pour les terrains de 0 à 4 999 m² :

⇒ 70 € HT le m² pour ce terrain à vocation tertiaire

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la doctrine fiscale détaillée dans le Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts ;

VU l'avis de France Domaine en date du 25 mars 2025 référencé sous le numéro 2025-44130-20312 ;

VU les délibérations du Conseil communautaire en date du 22 mai 2023 fixant les prix de vente des terrains sur les Parcs d'Activités de Tournebride à La Chevrolière, La Forêt au Bignon, La Bayonne à Montbert et Grand Lieu à Saint Philbert de Grand Lieu ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** le prix de cession de la parcelle cadastrée ZA n° 405 d'une contenance de 2 241 m² dans les conditions suivantes :

⇒ **70 € HT** le m² pour ce terrain à vocation tertiaire

- **PRECISE** que les ventes sont soumises à la TVA. La TVA sera calculée sur la marge ou sur le prix total en fonction de l'origine et des caractéristiques des parcelles qui composent les terrains à céder. En conséquence de quoi, chaque cession de terrain fera l'objet d'un examen particulier pour définir les bases d'imposition. Les bases d'imposition et les taux de TVA applicables seront ceux en vigueur à la date de cession.



- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer les actes notariés à intervenir dans le cadre des cessions de ces terrains ainsi que les pièces s'y rapportant

Acte n° : DE080-C250325

Publié sur le site internet le : **31_03_25**

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



APPROBATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 prévoit une série de dispositifs et outils afin de lutter contre l'artificialisation des sols, dont l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques d'établir un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE), actualisé au moins tous les six ans.

Cet inventaire contribue à la construction d'une vision consolidée du foncier économique et de ses caractéristiques (type d'activités présentes, taux d'occupation, potentiel de densification...) à l'échelle du territoire.

En application de l'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme, il doit comporter pour chaque zone d'activité économique :

- un état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, incluant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- l'identification des occupants de la ZAE ;
- le taux de vacance de la zone, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la ZAE au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Déjà présenté lors du conseil communautaire du 10 décembre 2024, en tant que contribution à la réponse apportée au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ce document a fait l'objet, entre le 10 février et le 12 mars d'une consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités.

3 remarques ont été apportées et le document a été amendé en tenant compte de ces remarques. Avant d'être transmis à l'autorité compétente en matière de Schéma de Cohérence Territoriale et à l'autorité compétente en matière de document urbanisme, ce document corrigé doit être arrêté par le conseil communautaire.

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5214-16 ;

VU le Code de l'urbanisme notamment l'article L318-8-2 ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 mai 2022 portant modification des statuts de Grand Lieu Communauté ;

VU la délibération en date du 10 décembre 2024 approuvant le lancement de l'élaboration de l'inventaire des zones d'activités économiques sur le territoire de Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT la réalisation de cet inventaire suivant la méthodologie détaillée dans le document d'inventaire complet ci-annexé ;

CONSIDERANT la consultation des propriétaires et des occupants des zones d'activités durant une période de trente jours du 10 février au 12 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'inventaire complet des Zones d'Activités Économiques de Grand Lieu Communauté ci-annexé ;



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'inventaire des zones d'activités économique de Grand Lieu Communauté ci-annexé
- **AUTORISE** sa transmission aux autorités compétentes en matière de Schéma de Cohérence Territoriale, des documents d'urbanisme
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous documents s'y rapportant

Acte n° : DE081-C250325

Publié sur le site internet le : **31/03/25**

Fait à La Chevrolière, le 25 mars 2025

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIERE POUR LA REHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé au sein de l'intercommunalité par délibération du Conseil communautaire du 29 mai 2007 et est géré en régie « mixte » depuis le 15 décembre 2015.

Par délibérations du 2 avril 2019 et du 6 juillet 2021, le Conseil communautaire est venu compléter le dispositif existant d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (conditionné par des critères de revenus) en approuvant l'attribution d'une subvention pour tout propriétaire qui réhabiliterait son installation d'assainissement non collectif selon certaines conditions.

Le Conseil d'exploitation SPANC réuni le 5 mars 2025 a débattu pour proposer un nouveau règlement pour les modalités de versement des subventions liées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025. Cette proposition de règlement opère deux changements :

- En cohérence avec la hausse constatée du coût moyen des travaux de réhabilitation, le montant maximum des travaux pris en compte, actuellement de 8 000 €, sera revalorisé à hauteur de 10 000€.
- Le versement de la subvention sera soumis à condition de ressources selon les plafonds définis par l'Agence Nationale de l'Habitat avec une modulation de ces plafonds déclinée en 3 tranches : revenus très modestes, revenus modestes et revenus modestes +10% ci-dessous.

Revenus : R	< ANAH très modeste	< ANAH modeste	ANAH<R<ANAH+10%
Taux de subvention	35%	25%	15%
Montant maximum de la subvention	3 500€	2 500€	1 500€
Montant actuel de la subvention	2 800€	2 800€	1 000€

Les autres modalités relatives au versement de la subvention resteront inchangées. Celles-ci sont :

- *Les travaux sont réalisés pour le compte d'un propriétaire occupant ou d'un bailleur conventionné avec l'ANAH, sur le territoire de Grand Lieu Communauté.*
- *L'installation qui fait l'objet de travaux est non conforme ou insuffisante suite au diagnostic initial de 2006, au dernier contrôle de bon fonctionnement ou au dernier diagnostic effectué dans le cadre d'une vente immobilière.*
- *Le propriétaire doit justifier d'un montant minimum de travaux de 3 000 € TTC.*
- *Les travaux sont réalisés conformément à la procédure réglementaire et administrative décrite dans le règlement de service du SPANC.*

VU l'article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations DE013-C290507 et DE014-C290507 du Conseil communautaire en date du 29 mai 2007 relative à la création et au règlement du Service Public d'Assainissement non collectif

VU la délibération du DE178-C151215 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2015 relative à l'évolution de la gestion du SPANC en régie mixte

VU la délibération DE132-C020419 du Conseil communautaire en date du 2 avril 2019 relative à l'extension des critères d'attributions liées à la remise aux normes des installations d'assainissement non collectif

VU la délibération DE183-C060721 du Conseil communautaire en date du 6 juillet 2021 relative à la modification des critères d'attribution des subventions aux usagers

VU le projet de règlement annexé,

CONSIDERANT que ce nouveau projet de règlement a été proposé par le Conseil d'Exploitation du service public de l'assainissement non collectif;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, 39 voix pour, 1 abstention DECIDE :

- **D'APPROUVER** les modifications proposées par le Conseil d'Exploitation SPANC au règlement pour les modalités de versement des subventions liées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes
- **D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous documents s'y rapportant

Acte n° : DE082- C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN
Signature électronique par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent

M. Xavier DOUAUD, absent



NOUVELLE STEP DE LA CHEVROLIÈRE – DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU : DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Grand Lieu Communauté a pour projet de créer une nouvelle station d'épuration sur la commune de La Chevrolière, en remplacement de la station d'épuration actuelle. En effet, la station d'épuration actuelle a été construite en 1981. C'est une station de filière boues activées d'une capacité nominale de 8 000 EH et d'une charge hydraulique de 1 200m³/jour, avec un rejet vers le ruisseau de la Chaussée. La station a subi divers aménagements depuis 1981 : table d'égouttage, stockage en silo, dégazeur statique, renouvellement armoire, et dernièrement poste de crue, renforcement hydraulique de la station. Or depuis 2019, on constate une augmentation des volumes entrants, qui entraînent de forts débits et des volumes journaliers moyens supérieurs à la charge hydraulique de référence précitée. Le territoire est par ailleurs sujet à d'importantes entrées d'eau claire parasite dans les réseaux (origines : entrée d'eaux pluviales dans le réseau liées à des mauvais raccordements, entrée d'eau de nappe par des cassures au niveau des réseaux, phénomène de drainage de tranchée...). Pour résorber la source de ces eaux claires parasites, des travaux sont engagés tous les ans sur les réseaux d'assainissement, permettant d'améliorer l'étanchéité des réseaux. Cette station vieillissante est également située en zone inondable et sa filière boues liquides n'est plus adaptée au mode de valorisation par co-compostage.

Pour répondre aux différents problèmes et anticiper l'évolution sur la commune de l'habitat et des activités économiques, l'étude de faisabilité a conclu à la nécessité d'augmenter la capacité de traitement sur le territoire de La Chevrolière et donc de construire une nouvelle station d'épuration, d'une capacité nominale de 6 750 EH et d'une charge hydraulique de 3 100m³/jour, à proximité immédiate de la station d'épuration actuelle, celle-ci devant être déconstruite.

La parcelle cadastrée section AT numéro 0139 identifiée pour l'accueil de la nouvelle station d'épuration est classée en zonage agricole du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chevrolière, approuvé le 21 décembre 2023. Ce zonage ne permet pas la réalisation de cet équipement public d'intérêt général. Par conséquent, le PLU doit faire l'objet d'une évolution par déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, permettant la définition d'un zonage adapté au projet.

Conformément à l'article R.153-16 du code de l'urbanisme, la procédure de déclaration de projet est portée par Grand Lieu Communauté, non compétente en matière de PLU, mais compétente de matière d'assainissement collectif et maître d'ouvrage du projet. La déclaration de projet concernant une commune soumise à la loi littoral et ayant des effets identiques à une révision, elle est soumise à une évaluation environnementale systématique au titre du code de l'environnement et donc à une concertation préalable du public.

Objectifs de la concertation préalable :

La procédure de déclaration de projet a pour objectif de mettre en compatibilité le PLU de la commune de La Chevrolière afin de permettre la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, équipement public d'intérêt général nécessaire pour répondre aux dysfonctionnements actuels et à l'évolution des besoins de la commune en matière d'assainissement. Dans ce cadre, la concertation préalable a pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute autre personne concernée par ce projet :

- de prendre connaissance des modifications qu'il est projeté d'apporter au PLU,
- de donner un avis sur les évolutions envisagées, et le cas échéant, de formuler ses observations ou propositions sur ces modifications.

Modalités de la concertation préalable :

Pour informer le public du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Chevrolière, un dossier de concertation accompagné d'un registre sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation avec un registre au format papier en mairie de La Chevrolière, 2 place de l'Hôtel de Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- un dossier de concertation avec un registre au format papier au siège de Grand Lieu Communauté, 1 rue de la Guillauderie à La Chevrolière, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

- un dossier de concertation avec un registre dématérialisé, sur un site internet dédié, accessible depuis le site internet de la commune ou de l'intercommunalité.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations sur l'un des registres papier ou dématérialisés dédiés, par mail à l'adresse grandlieu@grandlieu.fr (objet du message : concertation déclaration de projet STEP), ou par courrier postal adressé à Grand Lieu Communauté, Parc d'activités de Tournebride, 1 rue de la Guillauderie, CS 30003, 44118 La Chevrolière.

La concertation préalable se déroulera du 22 avril 2025 à 9h au 23 mai 2025 à 17h inclus. Quinze jours avant le début de la concertation, le public sera de nouveau informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée sur les sites internet de la commune et de l'intercommunalité. A l'issue de la concertation, un bilan sera réalisé et présenté en conseil communautaire. Ce bilan sera mis à disposition du public, conformément à la réglementation, et joint au dossier d'enquête publique.

La présente délibération sera affichée au siège de Grand Lieu Communauté pendant une durée minimale d'un mois ainsi qu'en mairie de la commune de La Chevrolière pendant la même durée, et fera l'objet d'une insertion dans un journal à diffusion départementale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.153-54 et suivants, L.300-6, et R.153-16 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.121-15-1 et suivants ;

VU la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

VU les statuts de Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Chevrolière afin de permettre la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, équipement public d'intérêt général ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable du public tels que précisés dans la présente délibération,
- **D'AUTORISER** M. le Président à prendre toutes décisions utiles à l'exécution des présentes,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous documents s'y rapportant,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise aux personnes publiques associées ainsi qu'aux services de l'Etat et fera l'objet des mesures de publicité précitées.

Acte n° : DE083- C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

Johann BOBLIN
Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

APPROBATION DE LA CONVENTION DU PIG – PACTE TERRITORIAL

Depuis 2018 et l'approbation du premier Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Lieu Communauté a mis en place un guichet unique de l'habitat permettant aux ménages du territoire d'obtenir gratuitement des conseils et un accompagnement sur les différentes questions liées au logement, et notamment sur la thématique de la rénovation énergétique et du maintien à domicile. Outre les permanences de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), et d'Alisée (association spécialisée dans l'accompagnement à la rénovation énergétique), le guichet unique de l'habitat a intégré également le PIG Habiter Mieux en Pays de Retz qui, à l'échelle du Pays de Retz, accompagne les ménages modestes et très modestes à obtenir des subventions de l'ANAH et à réaliser des travaux de rénovation thermique et/ou de maintien à domicile, via l'opérateur ANAH Citémétrie. Ce guichet unique de l'habitat permet de répondre à la fois aux objectifs définis dans le PLH d'amélioration du parc ancien de logements, et à ceux du Plan Climat Air Energie Territorial de lutte contre la précarité énergétique et d'amélioration de la performance énergétique des logements.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a modifié le cadre d'intervention et le format du service public en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat au niveau national, intitulé France Rénov'. Ce service public s'est décliné dans les territoires sous la forme de plateformes territoriales de rénovation énergétique, en partie financées par le programme SARE, qui ont pris fin le 31 décembre 2024.

Afin de poursuivre le conseil et l'accompagnement des ménages sur le territoire, l'Etat propose un nouveau cadre de contractualisation et de financement pour les collectivités, intitulé Programme d'Intérêt Général Pacte Territorial. Par délibération en date du 10 décembre 2024, le Conseil communautaire de Grand Lieu a validé l'engagement de la collectivité dans ce nouveau dispositif, avec pour objectif de valider le contenu de la convention de pacte territorial avant le 31 mars 2025.

Ce cadre permet de financer et poursuivre les missions développées actuellement par le guichet unique de l'habitat Grand Lieu Rénov'. Ces missions se déclinent en 3 volets portant sur la sensibilisation des différents publics d'une part, le conseil et l'accompagnement gratuits à l'élaboration des projets de rénovation énergétique et de maintien à domicile, et enfin l'accompagnement renforcé jusqu'au suivi des travaux et l'obtention des primes pour les ménages modestes et très modestes éligibles aux aides de l'ANAH. Ces différentes missions sont menées par les partenaires de Grand Lieu, à savoir le CAUE, l'ADIL, l'association Alisée et Citémétrie. Pour ce faire, Grand Lieu conventionne avec chacun des partenaires dans le cadre des objectifs prévus dans la convention de Pacte Territorial. Ces objectifs quantitatifs de conseil et d'accompagnement sont ventilés comme suit :

Volet	Missions / types de ménages	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
1 et 2	1 ^{ère} information (tous publics)	450	500	500	500	500	2 450
	Conseil personnalisé (tous publics)	180	180	180	180	180	900
	Conseil renforcé (tous publics)	50	50	50	50	50	250
3	Accompagnement rénovation énergétique (PO TMO + MO)	30	40	40	40	40	190
	Accompagnement autonomie (PO TMO + MO)	40	40	40	40	40	200
	Accompagnement rénovation énergétique PB – logements conventionnés	5	5	5	5	5	25

D'un point de vue financier, la convention prévoit, pour Grand Lieu Communauté, un budget prévisionnel annuel détaillé comme suit :

- Volet 1, dynamique territoriale : 61 500 € HT, soit 62 700 € TTC, subventionnable par l'ANAH à hauteur de 50% dans la limite d'un plafond annuel de dépenses de 150 000 €
- Volet 2, information, conseil et orientation des ménages : 140 000 € HT, soit 154 200 € TTC, subventionnable par l'ANAH à hauteur de 50% dans la limite d'un plafond annuel de dépenses de 150 000 €,

- Volet 3, accompagnement des ménages : 16 800 € HT, soit 20 160 € TTC, avec un montant de financement variable par l'ANAH et les partenaires.

En complément, et de manière similaire aux années précédentes, Grand Lieu versera une subvention de 500 € par dossier entrant dans le cadre du pacte territorial et par foyer aux propriétaires occupants modestes et très modestes réalisant des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation au maintien à domicile et répondant aux critères de l'ANAH, ainsi qu'une subvention de 10% du montant HT des travaux (avec un plafond de 3 000 €) par dossier et par foyer aux propriétaires bailleurs réalisant des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement locatif, sous réserve d'un conventionnement du loyer pour une durée minimum de 9 ans.

La convention du PIG-Pacte territorial est prévue pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2029 et prendra effet de manière rétroactive au 1er janvier 2025. Elle pourra faire l'objet d'avenants pour ajuster les objectifs et les moyens aux besoins du territoire. Dans le cadre de cette convention, Grand Lieu prévoira une évaluation annuelle du dispositif et sollicitera annuellement l'ANAH et les potentiels autres financeurs pour obtenir les subventions nécessaires au financement de l'espace conseil Grand Lieu Rénov'.

VU l'article L.5246-16-II du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, en particulier son article L.321-1 relatif aux missions de l'Anah ;

VU le Code de l'Energie et en particulier son article L.232-1 relatif au service public de la performance énergétique de l'habitat ;

VU le Programme Local de l'Habitat 2017-2023, approuvé le 30 mai 2017 et prorogé pour une durée de 2 ans le 26 septembre 2023, ainsi que le Programme Local de l'Habitat 2025-2031 arrêté par délibérations le 10 décembre 2024 et le 25 mars 2025 ;

VU le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 3 mars 2020 ;

VU les délibérations n°2024-06 du Conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024, n°2024-26 du 12 juin 2024 et n°2024-34 du 9 octobre 2024 relatives à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' et portant création de ce nouveau dispositif d'intervention sur le modèle du programme d'intérêt général (R.327-1 du CCH),

VU la délibération DE237-C100225 du Conseil communautaire du 10 décembre 2024, relative à la validation de l'engagement de la collectivité dans le dispositif de pacte territorial,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre le service public d'amélioration de l'habitat à destination des ménages du territoire de Grand Lieu Communauté,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention du PIG-Pacte territorial pour la période 2025-2029 ainsi que ses objectifs chiffrés et financiers,
- **VALIDE** le montant et le versement des subventions accordées aux particuliers accompagnés dans le cadre du PIG-Pacte territorial et répondant aux exigences de l'ANAH ou du conventionnement des loyers, à compter du 1er janvier 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser les subventions aux particuliers selon les conditions précédemment édictées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter annuellement les subventions nécessaires au financement de l'espace conseil France Rénov' auprès de l'ANAH et des autres financeurs éventuels,

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

Conseil du 25/03/2025



ID : 044-244400438-20250325-DE084_C250325-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer avec l'Etat et l'ANAH la convention de pacte territorial, et à signer tout document s'y rapportant,
- **TRANSMETTRA** la présente délibération à l'ANAH, au Département de Loire-Atlantique (déléataire des aides ANAH) et à l'ensemble des partenaires concernés.

Acte n° : DE084- C250325

Publié sur le site internet le : **31/03/25**

Fait à la Chevrolière, le 26 mars 2025

Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 27/03/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2031

Par délibération en date du 10 décembre 2024, Grand Lieu Communauté a arrêté le projet du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), pour la période 2025-2031. Conformément aux articles L.302-2 et R.302-9 du code de la construction et de l'habitation, ce projet a été transmis pour avis aux communes membres de l'intercommunalité, qui disposaient d'un délai de 2 mois pour faire connaître leur avis sur ce document.

L'ensemble des communes de Grand Lieu Communauté a émis un avis favorable ou réputé favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de Grand Lieu pour la période 2025-2031. Au regard de ces avis, il est proposé d'arrêter à nouveau, sans modification, le projet de PLH. Conformément à l'article R.302-10 du code de la construction et de l'habitation, ce projet arrêté sera transmis aux services de l'Etat pour consultation de la Commission Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.302-1 à L.302-4-2 et R.302-1 à R.302-13-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la délibération n°DE236-C101224 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2024 arrêtant le projet du nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2025-2031

VU l'avis favorable ou réputé favorable des 9 communes membres de Grand Lieu

CONSIDERANT que les communes, dans leur avis, n'ont émis aucune réserve ou remarque nécessitant de modifier le projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté le 10 décembre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet de Programme Local de l'Habitat de Grand Lieu Communauté, sans modification, au regard de l'avis des communes, pour la période 2025-2031,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE085 – C250325

Publié sur le site internet le : 31/03/25

Fait à la Chevrolière, le 26 mars 2025
Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 25 MARS 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme. Marie-Agnès DE BOURMONT a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 12 mars 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 32
	votants : 40

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE
M. Dominique OLIVIER

COMMUNE DE GENESTON :

M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Sébastien MICHAUD

Mme Marie-France GOURAUD, absente, a donné pouvoir à Mme Sylvie ETHORE
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Anthony MARTEIL
Mme Karine PAVIZA, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD
M. Loïc PLANET, absent, a donné pouvoir à Mme Alexandra MONTAGNE

M. Erwan PICCONE, absent
M. Xavier DOUAUD, absent



MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

Afin de répondre aux besoins du Service Public d'Assainissement Non Collectif, il convient de créer le poste à temps complet suivant :

- Technicien territorial à compter du 1^{er} mai 2025

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le tableau des effectifs ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DE CRÉER l'emploi suivant :**
 - o Technicien territorial à temps complet (35h) à compter du 1^{er} mai 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE086-C250325

Publié sur le site internet le : 31 / 03 / 25

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2025,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté